

**La politique scolaire française  
sous les deux présidences de François  
Mitterrand: la méthode réformatrice et ses  
conséquences**

Christian Nique\*

---

\* Ancien conseiller du Président François Mitterrand. Professeur-associé à Paris-Sorbonne (Paris-V), Président de la Fédération des PEP (Pupilles de l'Enseignement Public).

---

*Este artículo analiza las políticas educacionales durante los siete años del gobierno de Francois Mitterrand. Sostiene la tesis de que, si bien era un gobierno de izquierda, la actuación política camina en una línea de reformas más que de cambios de naturaleza revolucionaria. Bajo esa perspectiva, estudia los dos campos más importantes de acción gubernamental: por una parte, la renovación y consolidación del servicio público de la educación nacional y, por otra, el desarrollo de la educación privada. Ambos aspectos constituyen, a juicio del autor, los puntos cruciales y más característicos de la opción y el camino adoptado.*

---

*This paper analyzes the French educational policies during François Mitterrand's seven years of government. It raises the thesis that, even though it was a leftist government, the political action taken went into a reform line rather than in changes of a revolutionary nature. Under this perspective, the author studies the two more important action fields of this government: the renewal and consolidation of national education public service on one hand, and private education's development on the other. According to the author, both aspects constitute the most characteristic and crucial aspects of the option and route adopted.*

François Mitterrand a été président de la République française pendant deux mandats de sept ans, de 1981 à 1995. Jamais la gauche n'avait, avant lui, eu en charge la plus haute responsabilité de l'Etat pendant une aussi longue période. Aussi l'idée s'était-elle ancrée dans une grande partie de l'opinion (y compris dans l'opinion de gauche) que les partis de gauche (le parti socialiste et le parti communiste), qui voulaient changer l'organisation de la société, ne pouvaient procéder que par une révolution et n'étaient donc pas faits pour gouverner dans le cadre des institutions qui existaient. La gauche paraissait à sa place "naturelle" dans l'opposition, où elle pouvait contester le pouvoir en place et appeler de ses vœux une autre société. L'idée que la gauche pouvait gérer les affaires publiques sans révolution, et pendant une longue période, paraissait à beaucoup de français –sans doute à la majorité des français– contre la nature même de la gauche. Pourtant François Mitterrand, élu président de la République, n'a en rien amorcé des changements de nature révolutionnaire. Au contraire, il a affirmé sa volonté de mettre en oeuvre les changements promis par une politique "réformatrice". Et, contrairement à ce que d'aucuns prévoyaient, il est alié jusqu'au terme de son mandat en 1988, et s'est même fait réélire par un second mandat qui s'est achevé en 1995. Il a ainsi fait la démonstration que la gauche pouvait se couler dans les institutions de la Cinquième République (définies dans la Constitution de 1958) et diriger durablement les affaires publiques sans heurts sociaux majeurs et en conduisant une politique de réformes dans la paix sociale et la stabilité institutionnelle. Avant l'expérience Mitterrand, nombreux étaient ceux qui croyaient que ce serait impossible en France<sup>1</sup>.

---

1. François Mitterrand vient lui-même, dans une interview du 15 mai 1995, de confirmer qu'il avait délibérément exclu la démarche de type révolutionnaire. Au journaliste qui l'interrogeait sur la "marque" qu'il a imprimée à l'histoire, il répondit en effet: "J'ai été élu en tant que socialiste et j'aurais voulu modifier la société Mais c'est très difficile dans la mesure où on ne peut agir que de deux manières. Soit par la persuasion, mais alors il faut du temps et je suis tombé sur une époque où on n'y était pas disposé. Soit par la tyrannie, et l'exemple de Lénine et de Staline n'était pas très encourageant. Donc je n'ai pas modifié la société autant que je l'aurais voulu dans ses structures". En tenant ces propos, François Mitterrand pensait à d'autres sujets que l'enseignement, mais sa remarque s'applique également à sa politique scolaire. C'est, au fond, ce que je tente de démontrer dans le présent article (l'interview en question a été donnée pour le XVIII<sup>ème</sup> congrès international des sciences historiques qui s'est tenu à Montréal du 27 août au 3 septembre 1995; cf. Le Monde du 28.08.1995).

Evidemment, cette méthode réformatrice a engendré des insatisfactions chez ceux-là mêmes qui avaient porté François Mitterrand au pouvoir en 1981. Une partie d'entre eux auraient souhaité que les changements soient plus rapides et plus importants. Mais, pour faire accepter des changements dans une relative paix sociale, le nouveau président de la République devait forcément faire des concessions à son opposition de droite et donc réaliser moins d'innovations que ne l'aurait souhaité sa majorité. La méthode réformatrice présente l'avantage d'éviter une fracture de la société en deux camps antagonistes, mais crée des mécontentements chez ceux qui ont soutenu le président dans l'espoir qu'il fasse plus que ce qu'il ne peut faire par cette méthode. Le problème en 1981 était donc le suivant: pour durer, tout en évitant la fracture de la société, la gauche devait procéder en adoptant une méthode réformatrice, mais cette méthode elle-même ne pouvait que déplaire à ceux (ou tout au moins une partie de ceux) qui soutenaient la gauche. Du coup, la gauche au pouvoir a eu à gérer deux types de mécontentements: celui des français de droite qui par nature lui étaient hostiles et celui des français de gauche qui attendaient plus d'elle. François Mitterrand s'est donc trouvé pris dans cette contradiction.

La politique scolaire qui a été conduite sous ses deux septennats a incontestablement été marquée et influencée par ce problème. Avant 1981, les enseignants étaient très majoritairement hostiles à la droite, qui gouvernait depuis 1958. Ils plaçaient de forts espoirs dans la gauche, et leurs attentes étaient d'autant plus exacerbées que les trois précédents présidents de la République (De Gaulle, Pompidou, Giscard d'Estaing) avaient conduit des politiques qui leur paraissaient peu favorables à l'École publique, à la démocratisation de l'enseignement, ou à leurs intérêts corporatistes. Bref, les enseignants pensaient avoir tout à attendre de la gauche, et espéraient d'autant plus qu'elle répondrait à leurs attentes qu'ils constituaient une fraction très importante et très fidèle de son électorat.

Mais la politique de réformes, la méthode réformatrice adoptée par François Mitterrand, n'allait pas permettre de satisfaire –ni immédiatement ni complètement– toutes ces attentes. Du coup, des insatisfactions allaient naître et se multiplier. Une partie du monde enseignant allait, petit à petit, d'insatisfaction en insatisfaction, retirer sa confiance à la gauche. A la fin du second septennat de François Mitterrand, certains pensaient que la gauche n'avait guère agi pour l'École, que sa politique scolaire n'avait été ni ambitieuse ni conforme à son programme, qu'elle n'avait pas fait dans ce domaine ce qu'elle aurait du faire.

Comme je l'ai dit précédemment, ce type d'insatisfaction est la conséquence de l'adoption par la gauche de la méthode réformatrice. Elles sont engendrées par le fait que cette méthode impose le dialogue avec l'opposition, des concessions, et donc compromis dans les décisions. Les insatisfactions qui en découlent sont compréhensibles et sans doute inévitables, mais elles masquent la réalité, qui est, dans une démarche de réforme, la recherche des innovations maximales que la société peut tolérer sans se déchirer.

Pour tenter de comprendre la politique scolaire des gouvernements de gauche sous François Mitterrand, on ne peut donc se limiter à comparer la somme des réalisations avec la somme des attentes ou des promesses. Il faut analyser comment la démarche réformatrice a été mise en oeuvre dans le domaine de l'enseignement<sup>2</sup>, ce qui est indispensable pour porter une appréciation sur les décisions qui ont été prises. Nous le ferons ci-après dans les deux domaines les plus importants de l'action scolaire des gouvernements de François Mitterrand: d'une part la rénovation et la consolidation du service public d'Education Nationale, et d'autre part la lancinante question du devenir de l'enseignement privé. Ces deux sujets ne sont évidemment pas les seuls points sur lesquels porte la politique scolaire de l'époque, mais ils sont les plus cruciaux, en même temps que les plus caractéristiques de la démarche adoptée.

## **1. LA RÉNOVATION ET LA CONSOLIDATION DU SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION NATIONALE**

Pour la gauche, héritière de la Révolution de 1789, l'instruction a toujours été considérée comme une nécessité pour l'émancipation du peuple et pour le progrès social. Cette tradition historique, confortée par le fait que les enseignants constituaient une part importante de son électorat (ainsi que de ses élus), imposait au nouveau pouvoir issu des élections de 1981 de développer –quantitativement et qualitativement– le système éducatif. Trois ministres socialistes y contribueront chacun à leur manière, et complémentirement, sous les présidences de François Mitterrand: Alain

---

2. On traitera ici de l'enseignement scolaire, à l'exclusion de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle. Ces deux domaines justifieraient des études spécifiques, qui conduiraient à des conclusions de même type.

Savary (1981-1984) s'emploiera á libérer les initiatives pédagogiques pour amorcer la rénovation, Jean-Pierre Chevènement (1984-1986) s'efforcera de restaurer l' "Ecole de la République"; et Lionel Jospin (1988-1992) dotera la France d'une Loi d'Orientation sur l'enseignement qui trace les voies à suivre pour l'avenir.

### **1.1. La libération des initiatives pédagogiques**

Dans les années qui précédèrent l'élection de François Mitterrand (c'est-à-dire avant 1981), les enseignants qui militaient pour une évolution des pratiques pédagogiques (mouvement Freinet, groupes de recherche INRP autour de Louis Legrand, etc ...) étaient suspectés de complaisance pour la gauche par le pouvoir de droite, et ils subissaient de sa part et de la part de son administration mille tracasseries visant à les marginaliser, à les empêcher de s'organiser en réseaux et de se rencontrer, voire à les faire rentrer dans le rang. Du coup les pratiques pédagogiques tendaient à se figer, à se scléroser, alors que les évolutions de l'époque (allongement des études; développement de l'audio-visuel et de l'informatique; apparition de métiers nouveaux; libéralisation des moeurs; etc...) rendaient nécessaire une évolution des contenus et des méthodes de l'enseignement. A la veille de 1981, le système éducatif paraissait bloqué, bridé, et nombreux étaient les enseignants qui attendaient la possibilité d'engager les évolutions indispensables.

Le ministre socialiste nommé par François Mitterrand, Alain Savary, décida immédiatement de s'attaquer à ce problème et de libérer les volontés d'initiatives. L'une de ses premières décisions fut de permettre aux enseignants exerçant dans des quartiers socialement difficiles et où la pédagogie en vigueur ne réussissait pas à enrayer de forts taux d'échec scolaire de se libérer des instructions antérieures, qui visait l'uniformité de l'éducation sur tout le territoire français, et de mettre en oeuvre des projets conçus et décidés localement: ce fut la création des "zones d'éducation prioritaire".

Parallèlement à ces expériences ponctuelles, qui visaient tout à la fois à donner aux enseignants la possibilité d'innover et de décider et à lutter contre l'échec scolaire des milieux sociaux défavorisés, Alain Savary engagea des réflexions pour une rénovation globale du système éducatif. Mais, au lieu de décider lui-même des adaptations nécessaires, il chargea des experts de lui préparer des propositions, et leur demanda de recueillir

le plus largement possible les suggestions des enseignants eux-mêmes et de leurs partenaires (parents, élus locaux, etc...). C'est ainsi qu'il créa la mission Soubré (sur la décentralisation), la mission Legrand (sur la rénovation des collèges), la mission Prost (sur la rénovation des lycées), la mission Favret (sur la rénovation des écoles), les commissions sur les évolutions des programmes d'enseignements...

La méthode était nouvelle, et pour beaucoup un peu déroutante. Il s'agissait de ne plus imposer aux enseignants des décisions nationales préparées par l'administration, mais de les impliquer dans la conception des réformes, à la fois pour profiter de leur compétence, pour libérer l'initiative trop longtemps bridée, et pour obtenir leur adhésion à ces réformes. Pendant trois ans, des groupes de travail locaux et nationaux ont réfléchi, et les décisions prises peu à peu par le ministère se sont inspirées de leurs travaux. Petit à petit, le système éducatif amorçait la rénovation empêchée sous la droite, et adoptait un fonctionnement moins centralisateur, moins uniforme, accordant plus de responsabilité et de possibilité d'initiatives aux enseignants eux-mêmes, dans le double souci de lutter contre les échecs scolaires et de mettre en oeuvre les évolutions pédagogiques rendues nécessaires par les évolutions sociales et technologiques.

## **1.2. La restauration de l'École de la République**

Le fait de permettre ainsi la libération des initiatives a eu une conséquence: ceux qui militaient activement avant 1981 pour une rénovation pédagogique et qui étaient alors bridés ont apprécié la méthode concertative d'Alain Savary et ont massivement participé aux groupes de réflexion mis en place. Leurs thèses ont en conséquence largement dominé les conclusions, même s'il leur arrivait d'avoir l'impression de n'être pas suffisamment entendus. Cette hégémonie des "rénovateurs" fit évidemment des mécontents: ceux qui n'étaient pas favorables au nouveau pouvoir et critiquaient toutes ses entreprises (la droite); ceux qui considéraient que le système éducatif n'avait pas besoin d'être rénové (les pédagogues conservateurs); ceux qui pensaient qu'il devait l'être mais par d'autres voies (des renovateurs "minoritaires"), et enfin ceux qui n'avaient pas d'avis mais ne souhaitaient pas que l'on bouscule leurs habitudes (les traditionalistes par irréflexion ou par égoïsme). Avec le temps qui passait, ces différentes catégories s'exprimaient de plus en plus. Et la méthode concertative, conçue pour entraîner l'adhésion aux réformes, se trouvait

en butte à des critiques convergentes. On a là un exemple de la difficulté à mettre en oeuvre dans l'Education Nationale une politique réformatrice: ou bien on l'impose et elle est refusée, ou bien on la fait sortir de concertations et elle est contestée.

Lorsqu'Alain Savary quitte sa fonction en juillet 1984, l'enthousiasme des premiers mois de pouvoir socialiste est retombé. Les critiques contre les innovations sont de plus en plus nombreuses. Celles-ci sont pour le moins mal comprises<sup>3</sup>. Le nouveau ministre de l'Education Nationale, Jean-Pierre Chevenement, socialiste lui aussi, ne leur est pas favorable. Ses propos et ceux de ses collaborateurs laissent penser qu'il regrette la désorganisation du système éducatif que la libération des initiatives pédagogiques a entraîné: il est partisan d'une remise en ordre. Par ailleurs, il croit moins à la nécessité de libérer les potentialités des individus (ce qui relève d'une idéologie libérale) que vise la pédagogie prônée par les rénovateurs qu'à celle de cimenter l'unité nationale en veillant à la formation des citoyens de la République. De ce double point de vue (réaffirmation de l'uniformité nationale et du rôle du pouvoir central et volonté de faire contribuer l'Ecole à l'unité du corps social), Jean-Pierre Chevenement cherche à retrouver les finalités de l'Ecole de la Troisième République qui reste dans l'esprit des français comme un âge d'or de l'enseignement, celle que tous les nostalgiques de son fondateur Jules Ferry regrettent. Sa politique de restauration de "l'Ecole de la République" entraîne la contestation des rénovateurs sur lesquels s'appuyait son prédécesseur Savary, et s'appuie à la fois sur la nostalgie de l'époque Jules Ferry et sur tous les mécontents de la méthode concertative de Savary.

Le résultat politique de ce virage scolaire par rapport à la ligne Savary est sans aucun doute conforme à l'objectif recherché: la politique scolaire des socialistes n'est plus autant critiquée. Il reste cependant que le virage de Chevenement pose alors la question de savoir si les rénovations entreprises par Savary devront être définitivement abandonnées ou s'il faudra les reprendre et comment. Le ministre n'aura pas à répondre à cette question, puisque les élections législatives de 1986 donnent la majorité parlementaire à la droite et qu'il est alors remplacé par un ministre conservateur (René

---

3. Ce qui ne signifie pas qu'elles étaient mauvaises ou mal conçues. Pour ma part, je suis convaincu qu'elles étaient conformes à ce qui était nécessaire. Mais l'opinion n'a pas forcément une appréciation technique pertinente. C'est ainsi.



Monry) qui ne répond pas non plus à la question, et qui est lui-même à nouveau remplacé par un socialiste (Lionel Jospin) après les élections législatives de 1988, qui rendent la majorité à la gauche. Ce sera donc à Lionel Jospin de reprendre la question: faut-il ou non renouer avec la politique de rénovation.

### **1.3. La loi d'orientation de Juillet 1989**

En fait, lorsque Lionel Jospin devient ministre de l'Education Nationale en juin 1988, les conditions dans lesquelles se pose pour les socialistes le problème du devenir du système éducatif ont changé. Il ne s'agit plus seulement de savoir si l'on satisfera les réformateurs ou les antiréformateurs. François Mitterrand, qui a terminé son premier mandat en mai 1988 et qui a été réélu pour un second mandat, a promis au cours de sa campagne qu'il ferait de l'éducation la priorité des priorités de la nation. Le temps des concertations et des hésitations (sans aucun doute justifié au début du premier mandat de la gauche) est donc terminé, et la tâche du ministre Jospin sera de donner corps à cet engagement présidentiel de donner la priorité des priorités à l'éducation.

Ceci nécessitera des réformes des programmes, des structures et de méthodes pédagogiques. Alain Savary avait fait accepter les siennes en organisant des concertations; Jean-Pierre Chevènement avait joué sur l'alliance des anti-rénovateurs; Lionel Jospin décide une forte revalorisation des traitements des enseignants avec l'espoir qu'ils seront ainsi plus enclins à mettre en oeuvre les réformes souhaitables. Il le peut dans la mesure où le budget de son ministère est largement abondé à la suite de l'engagement présidentiel.

Les premières mesures qu'il prend par ailleurs sont d'une part la création d'emplois d'enseignants (ce qui est également bien apprécié) et la réactivation des ZEP, les zones d'éducation prioritaires qu'avait créées Alain Savary et qui depuis tombaient en désuétude (il espère ainsi lutter contre l'échec scolaire des milieux défavorisés). Enfin il affirme sa volonté de donner aux enseignants une réelle autonomie pédagogique pour la mise en oeuvre locale des objectifs nationaux, ce qu'il concrétise en incitant les lycées et les collèges à se doter de "projets d'établissement". Manifestement, Lionel Jospin renoue avec la politique d'Alain Savary (ZEP et responsabilisation des enseignants), mais la méthode qu'il utilise est différente: il ne choisit pas de tenter de faire

accepter cette politique par la méthode savariste de la concertation, mais il tente d'obtenir le concours actif des enseignants en contrepartie des créations d'emplois et de la revalorisation salariale.

Pour opérer les réformes nécessaires et que les enseignants auront à mettre en oeuvre, et dans la mesure où il ne leur demande pas, comme faisait Savary, de les concevoir dans les groupes de concertation mais où il considère qu'elles doivent être arrêtées au plan national (done par lui-même), Lionel Jospin doit expliciter ce qu'il attend. Il le fait en préparant une "loi d'orientation", qui est votée par le parlement et promulguée le 10 juillet 1989.

Cette loi affirme que tout jeune devra désormais sortir du système éducatif avec une certification de ses études: c'est dire que l'échec scolaire doit être combattu par tous les moyens. Elle pose par ailleurs que l'élève doit être placé au centre des préoccupations du système éducatif, ce qui signifie que toutes les décisions doivent être prises en respectant les besoins de chaque individu scolarisé. Enfin, elle fixe les réformes structurelles et pédagogiques nécessaires (création d'un comité national des programmes, redéfinition de la formation des maîtres, déconcentration, autonomie des équipes pédagogiques...) pour que ces objectifs puissent être atteints. C'est bien l'esprit savariste qui souffle à nouveau, mais plus structuré et défini dans une loi. Toute l'action de Lionel Jospin consistera ensuite à réaliser la mise en oeuvre de sa loi. Cette action sera poursuivie par son successeur socialiste Jack Lang (1992-1993), et ne sera pas fondamentalement remise en cause par le ministre de droite (François Bayrou), nommé à la suite des élections législatives de 1993.

A la fin du second mandat de François Mitterrand, en mai 1995, le système éducatif a ainsi été profondément rénové et consolidé. L'époque conservatrice d'avant 1981 est totalement révolue. Pourtant l'opinion publique - les enquêtes le montrent alors - n'en a guère conscience. Elle semble considérer qu'il a, en sept ans, été fort peu réalisé en matière d'Education Nationale, et que les adaptations nécessaires restent à faire. Ce sentiment provient vraisemblablement de la méthode réformatrice du président socialiste: en ne décrétant pas des mesures autoritaires sur un mode révolutionnaire, et en cherchant à obtenir l'adhésion de la plus grande partie du corps social à des réformes limitées et progressives, il est obligé de consulter, de concerter et de faire des concessions. La conséquence - on l'a dit ci-dessus - est l'apparition de multiples mécontentements qui, lorsqu'ils

s'additionnent et s'expriment, finissent par laisser planer l'idée que tout reste à faire.

C'est incontestablement le cas de la politique scolaire. Cette impression fautive est en quelque sorte une conséquence obligée de la méthode réformatrice. Ce qui pose, pour les politiques, la question de savoir comment l'on peut à l'avenir, dans le domaine de l'enseignement, conserver la méthode tout en évitant sa conséquence perverse.

## **2. L'OBSÉDANTE AFFAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ**

Avec la rénovation et la consolidation du service public d'enseignement, l'autre dossier dont le gouvernement de François Mitterrand doit s'occuper avec beaucoup d'attention est celui du devenir de l'enseignement privé. C'est un dossier délicat dans la mesure où il divise (depuis deux siècles...) la gauche et la droite en France. Y toucher est dangereux car les deux camps s'enflamment vite sur cette question, et la France a ainsi connu de nombreuses "guerres scolaires" depuis la Révolution de 1789. N'y pas toucher est également dangereux car les attentes d'un certain nombre des électeurs du nouveau président de la République sont grandes et vives, et les décevoir serait pour ce dernier affaiblir sa crédibilité et amoindrir ses soutiens. C'est ce double danger qui explique qu'ici encore aucune décision brutale et imposée ne sera prise, et que la méthode employée sera celle de la recherche d'une réforme concertée impliquant accords mais aussi concessions.

### **2.1. Les attentes avant mai 1981**

Traditionnellement, la droite était en France soutenue par l'Eglise catholique, et elle était donc favorable au développement de l'enseignement privé dans la mesure où celui-ci était en quasi-totalité dans les mains de la hiérarchie catholique. En face, et en conséquence, la gauche était favorable au développement de l'enseignement public devenu laïque depuis la loi de 1881. En 1959, le Président de la République, Charles de Gaulle, qui était de droite, prit la décision de faire financer les salaires des enseignants du privé par l'Etat: cette décision fut promulguée dans une loi appelée depuis Loi Debré. Comme on devait s'y attendre, la gauche (parti socialiste et parti communiste) contestèrent violemment cette innovation qui donnait de

l'aisance, grace à des fonds publics, à l'enseignement catholique. De nombreuses manifestations furent organisées. Toute la gauche s'accorda alors pour réclamer l'intégration de l'enseignement privé subventionné dans l'enseignement public.

A chaque élection, tout au long des années 1970, les syndicats des enseignants du secteur public obtenaient des partis de gauche qu'ils inscrivent ce point dans leur programme. François Mitterrand, alors premier secrétaire du parti socialiste, dut faire de même. Pourtant, esprit tolérant, il répétait qu'il ne pouvait imaginer une intégration réalisée contre la volonté des partisans de l'enseignement privé. Il n'eut alors de cesse que de répéter que son objectif était l'intégration du privé subventionné dans un "grand service public d'Education Nationale", mais que cette intégration serait envisagée dans le dialogue et ne serait pas imposée à qu'il n'en voudrait pas. Tel fut l'engagement qu'il prit comme candidat lors de la campagne de l'élection présidentielle de 1981.

Malgré les nuances qu'il avait maintes fois apportées à la volonté d'intégration, les syndicats des enseignants du secteur public semblaient continuer à espérer une intégration imposée, rapide et totale. Certains de leurs membres l'évoquaient même en parlant de "nationalisation de l'enseignement privé". Au lendemain de l'élection présidentielle, il y avait donc trois positions sur le sujet: le refus de toute intégration par les uns, le souhait d'une intégration totale par les autres et la promesse du président élu, François Mitterrand, de tenter l'intégration par le dialogue et la concertation mais sans l'imposer à ceux qui la refuseraient.

## **2.2. L'impossible compromis**

Au lendemain de l'élection présidentielle de mai 1981, les laïques espéraient que le nouveau président prendrait une décision sans attendre. Il l'aurait sans doute pu, car sa victoire avait laissé la droite si abasourdie qu'elle aurait été dans l'incapacité d'organiser une riposte. Mais le président Mitterrand ne considère pas ce sujet comme prioritaire: il a d'autres urgences. En outre, fidèle à sa méthode de la réforme dans le dialogue des contraires, il laissera son ministre (Alain Savary) tenter de construire un accord. Il n'interviendra lui-même directement que lorsque l'accord sera devenu impossible à trouver.

De l'été 1981 à l'été 1982, Alain Savary consulte, écoute et réfléchit. Le 4 août 1982, il présente au Conseil des Ministres ses premières conclusions: le Président de la République refuse alors d'avaliser l'objectif de créer un "grand service public d'Education Nationale" par intégration autoritaire du secteur privé catholique. Il ne veut pas d'une réforme brutale qui ne serait pas du tout acceptée par le camp auquel elle s'appliquerait.

Cette volonté affirmée de dialogue conduit le ministre Savary à rencontrer à nouveau, pendant plusieurs mois, les Jaiques et les catholiques. Le 20 décembre 1982, il soumet au Conseil des Ministres un projet de solution visant non à intégrer mais à rapprocher par une gestion identique les deux secteurs d'enseignement. Un accord semble possible sur cette base, mais il est un point qui continue à diviser les deux camps: les laïques réclament la titularisation en qualité de fonctionnaires des enseignants du secteur privé (ce qui constitue une intégration du personnel à défaut d'une intégration des établissements), et les catholiques la refusent (car l'Eglise perdrait toute autorité sur ses enseignants). Les catholiques font savoir leur désaccord par de nombreuses manifestations. Les laïques, qui craignent que le gouvernement ne leur cède, radicalisent leur position. L'année 1983 est une année de tensions et de conflits. Manifestement, le dialogue ne permet pas d'aboutir à un accord des deux parties.

En octobre 1983, le ministre Alain Savary annonce que, puisque personne ne veut faire les concessions qui permettraient d'arriver à un compromis, il préparera un projet de loi qui sera voté par le parlement. Ainsi les réformes seront-elles imposées aux deux camps par les représentants du peuple. En janvier 1984, il présente les principes qui seront retenus dans cette loi: celui de la titularisation des enseignants privés y figure. Immédiatement, les catholiques font savoir leur refus et organisent d'importantes manifestations (telle que celle de Versailles, où défilent le 4 mars 800.000 mécontents). Il semble certain maintenant qu'il sera impossible de faire accepter par tous une solution, ni par la voie du dialogue, ni par la force de la loi. Dans les mains du ministre, le dossier s'enlise. Le Président de la République va alors devoir s'en occuper directement.

### **2.3. Le dénouement de la crise**

Depuis quelques mois déjà, François Mitterrand est convaincu qu'il n'y a pas d'accord possible. Le 19 octobre 1983, il parlait déjà, devant l'un

de ses conseillers, du “bourbier scolaire”, ajoutant que “c’est une illusion de croire un compromis possible”. Le 21 décembre 1983, il expliquait au Conseil des Ministres sa conviction qu’ “il n’est pas possible de faire admettre à l’une ou l’autre des deux parties inconciliables le principe qui détruit sa position”. Le 29 février 1984, il confie au même Conseil qu’il attend “le moment ou il aura à intervenir”.

Comme il me l’a confié, le Président est convaincu que la crise est désormais inévitable, et qu’il ne peut que la laisser monter pour la “purger” lorsque ce sera possible. Il laisse donc son ministre préparer le projet de loi et observe les réactions des uns et des autres. Mais il sait que la loi ne sera pas la solution apaisante: “ce problème, dit-il au Conseil des Ministres du 14 mars 1984, ne trouve pas de solution dans une loi”. Il espère seulement, selon sa propre expression, “passer entre les gouttes de pluie”.

Le projet de loi maintient la titularisation des enseignants du privé, sans laquelle il n’aurait aucune chance d’être accepté par les laïques. Mais ne mentionne pas cette mesure dans le corps de la loi elle-même, mais seulement dans son préambule, ce qui est une manière de ne le proposer que comme une déclaration d’intention et non comme une décision irrémédiable, de façon à ne pas heurter de front les catholiques. Mais les laïques ne veulent pas de cette demi-mesure, et n’acceptent de voter la loi qu’après avoir introduit, grâce à un amendement parlementaire, la titularisation dans le corps de la loi<sup>4</sup>. Ainsi amendée, la loi est votée le 23 mai 1984.

La riposte des catholiques est immédiate. Ils mobilisent leurs partisans pour une grande manifestation le 24 juin: ils sont alors plus d’un million dans les rues de Paris. Le Président ne peut ignorer que la loi, pourtant votée, divise violemment la société. Il lui revient d’accepter ou non de la promulguer.

François Mitterrand se demande un temps s’il ne va pas en appeler au peuple en organisant un référendum sur le contenu de la réforme. Mais il est évident qu’un référendum ne ferait que constater les divisions, n’engendrerait pas d’unité nationale et ne réglerait donc rien. Aussi abandonne-t-il cette idée, et annonce-t-il, à la télévision, le 12 juillet, le

---

4. Cette disposition n’est pas la seule en cause, mais elle est celle qui noue le plus fortement le conflit.

retrait de la loi (ce qui revient à dire qu'il se refuse à la promulguer). Ayant échoué dans sa démarche, le gouvernement en tire la conséquence et remet sa démission au Président de la République, qui l'accepte.

François Mitterrand nomme alors un nouveau gouvernement, dont le ministre de l'Éducation Nationale est le socialiste Jean-Pierre Chevènement. Il le charge de rétablir le calme dans le domaine scolaire. Pour y arriver, Chevènement rompt avec la méthode précédente, et annonce qu'il se limitera à prendre quelques "mesures simples et pratiques", qui pour l'essentiel, imposent au privé les mêmes conditions qu'au public pour pouvoir ouvrir de nouvelles classes, alors qu'auparavant il avait plus de facilités que le public. Ces mesures d'égalité, dont l'ambition est considérablement moindre que celles de Savary, ramènent en effet le calme: les laïques n'ont pas le sentiment d'avoir totalement perdu, et les catholiques comprennent qu'ils ont échappé à pire. Le président de la République a réussi à "purger la crise".

Evidemment, cette solution, si elle est acceptée, ne l'est pas de bon gré. Les catholiques y ont laissé quelques avantages. Quant aux laïques, ils ont le sentiment que le pouvoir qu'ils ont contribué à faire élire n'a pas répondu aux attentes qu'ils plaçaient en lui avant 1981. La méthode de la réforme issue du dialogue, et impliquant des compromis, laisse forcément à certains des insatisfactions.

Le problème est ici de même nature politique que celui qui concernait dans les années 1981 les pédagogues-réformateurs: ils avaient tant attendu de l'arrivée de la gauche au pouvoir que les concessions qu'ils ont dû accepter leur ont paru inadmissibles. Pourtant la question fondamentale pour la gauche élue en 1981 était bien celle de savoir s'il fallait procéder à une "révolution sociale" en imposant à tous ses vœux et ses solutions, ou s'il fallait proposer et négocier des réformes avec ceux qu'elles pouvaient concerner. C'est cette seconde démarche qu'a adoptée François Mitterrand, et c'est ce qui explique que les décisions prises sous ses deux présidences n'aient pas toujours été celles qui étaient attendues. La volonté de préserver la paix sociale, sans aucun doute, fonde cette démarche réformatrice. Ainsi vraisemblablement que la conviction qu'il n'est pas, dans le domaine politique, de solution bonne a priori pour toute une société. Dans ces conditions, la révolution attendue par une partie de la gauche dans les années 1970 ne pouvait être un objectif mythique. La démocratie a primé, dans les années 1980, comme en témoigne la politique scolaire, conduite sous les deux septennats de François Mitterrand.